

Bien qu'il s'agisse d'un excellent commentaire, qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit, je ne pense pas qu'il puisse s'appliquer à l'amendement proposé par le député de Swift Current-Maple Creek. Il me semble que le député ne suggère pas que le bill soit mis de côté à cause d'une proposition qui en est omise. Il propose seulement que le gouvernement prenne certaines mesures avant que le bill soit accepté par le Parlement. Autrement dit, son amendement, à mon avis, est essentiellement un amendement motivé. Dans cet amendement motivé, le député indique pourquoi le bill proposé ne doit pas être étudié plus longtemps.

Mais la façon dont est rédigé l'amendement crée une certaine difficulté. Nous avons accepté au cours des derniers mois une série d'amendements motivés, à la deuxième ou à la troisième lecture, dont la rédaction suivait de près celle de l'amendement du député de Swift Current-Maple Creek mais qui comprenaient quatre mots supplémentaires, ce qui donnerait ceci pour cet amendement:

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit résolu que le gouvernement canadien prenne les mesures...

Afin de faciliter la marche du travail, je me demande si l'on ne pourrait pas permettre au député d'inclure ces quatre mots qui rendraient l'amendement proposé conforme aux exigences de la procédure suivie dans le passé, de sorte que l'amendement se lirait:

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit résolu que le gouvernement canadien prenne les mesures nécessaires pour obtenir que la Cour suprême du Canada rende une décision sur la constitutionnalité des dispositions dudit bill.

Je suppose que les députés ne s'opposeraient pas à ce que l'amendement soit ainsi modifié et que ce soit là la version officielle présentée à la Chambre.

Je dois ajouter que j'avais aussi examiné le point de vue exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est vrai que certains des commentaires de May ou de Beauchesne, ou de diverses autorités, canadiennes, britanniques ou autres, ne s'appliquent pas entièrement à nos règles, qui ont été modifiées profondément. L'importance et le sens de la deuxième et de la troisième lecture ont beaucoup changé et j'imagine que les commentaires qui se seraient auparavant appliqués au sujet des amendements proposés lors de la troisième lecture ne sont plus valables. Tout

[M. l'Orateur.]

compte fait, je crois que l'amendement proposé par le député de Swift Current-Maple Creek devrait être reçu comme amendement motivé et faire l'objet d'un vote de la Chambre. M. McIntosh, appuyé par M. Gundlock, propose:

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit résolu que le gouvernement canadien prenne les mesures nécessaires pour obtenir que la Cour suprême du Canada rende une décision sur la constitutionnalité des dispositions dudit bill.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je croyais qu'on allait accepter cet amendement, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il prendrait exactement cette forme. Toutefois, j'estime toujours que nous sommes assez engagés dans ce pétrin linguistique au Canada pour ne pas retourner en arrière maintenant que nous en sommes arrivés à ce point-ci.

C'est toujours avec intérêt que j'écoute l'autre député de Témiscamingue (M. Caouette) lorsqu'il parle de cette question et d'autres sujets de portée nationale. J'ai trouvé étonnante la similitude de vues dans les deux régions, celle de Timiskaming en Ontario et celle de Témiscamingue au Québec. Ces deux régions se ressemblent beaucoup, et le député de Témiscamingue représente à peu près le même pourcentage d'anglophones que je représente de francophones. En outre, le traitement accordé aux deux minorités dans les deux circonscriptions au cours des ans offre beaucoup de similitude.

Enfant, je fréquentais la même école qu'un certain nombre de Canadiens français qui ne parlaient pas du tout anglais chez eux. Ils ont appris leur langue seconde à l'école publique. De même, je connais bien des Québécois, dans la région de Noranda surtout, qui ne connaissent pas le français avant de l'apprendre à l'école et qui sont devenus parfaitement bilingues. Il n'y a eu aucune difficulté particulière dans aucune de ces régions en ce qui concerne la minorité française de Timiskaming, en Ontario, ou la minorité anglaise de Témiscamingue, au Québec.

Il est intéressant de noter les méthodes grâce auxquelles, dans une large mesure, on a placé ces gens sur le même pied tout en les aidant, pendant nombre d'années, à développer leurs propres capacités tant dans leur propre langue que dans une langue seconde.

• (4.10 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député me permettrait-il de l'interrompre une fois de plus. Je m'en voudrais d'abuser en interrompant une deuxième fois le